



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20250311009 • Clôture de la régie de recettes du Camping municipal des Escoumes.

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses Articles L. 2122-22, L. 1617 et R.1617-1 à R. 1617-18 ;

Vu le Décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 7° : de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu la Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal n° 20250212007 portant clôture de la régie de recettes du Camping municipal des Escoumes ;

Considérant que le compte de Dépôt de Fonds au Trésor de la « Régie Camping Municipal de Vinça » est inactif depuis la mise en gérance privée de celui-ci ;

Considérant que le compte de Dépôt de Fonds au Trésor de la « Régie Camping Municipal de Vinça » présente un solde positif de 2 830,45 € ;

Considérant que le solde du compte de Dépôt de Fonds au Trésor de la « Régie Camping Municipal de Vinça » d'un montant de 2 830,45 € a été reversé au Comptable du SGC de Prades en date du 22 novembre 2024 ;

Considérant la Délibération n° 20221212078 approuvant la clôture et la dissolution du budget annexe du Camping municipal à la date du 31/12/2022, avec la reprise des résultats, de l'actif et du passif par le budget principal de la Commune ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, la

Confirmation de clôture de la régie de recettes du Camping municipal des Escoumes ;

Reprise du solde d'un montant de 2 830,45 € au budget principal de la Commune.

Fait à Vinça, le mardi 11 mars 2025.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.